

COMMENT SE DÉPLACER AUTREMENT ET MOINS CHER ?

LA VOITURE PÈSE SUR LE BUDGET ET LA SANTÉ

60% des trajets quotidiens < 5 km



Plus de **4 200 €/an** en moyenne*

10 à 12 % du budget des ménages (amortissement de l'achat, carburant, assurance, entretien...)

40 000 décès prématurés par an liés aux particules fines (PM2,5)

PM2,5

7 000 liés au dioxyde d'azote (NO₂)

NO₂

* Source : « Comment transformer la mobilité au quotidien ? », Réseau Action Climat (chiffres ADETEC), 2022

PLACE AUX MODES ALTERNATIFS

POUR LES TRAJETS LES PLUS COURTS



OBJECTIF 2030

12% des déplacements à vélo (3% aujourd'hui)

QUELS AVANTAGES ?

C'est meilleur pour la santé

30 de vélo ou de min marche quotidienne

= -30% de risque de maladie (cardio-vasculaire, cancer, diabète...). Lorsqu'on utilise les transports en commun, on marche déjà **27 minutes** en moyenne par jour !

C'est moins de stress

Finis les embouteillages, les tensions au volant, les soucis de stationnement...

C'est du temps gagné

15 km/h de vitesse moyenne à vélo en ville, contre **14 km/h** en voiture.

POUR LES TRAJETS LES PLUS LONGS

Sur 10 km, le métro émet **76 x moins de CO₂** que la voiture, le TER **7 x moins**, le bus **près de moitié moins**

Source : impactco2.fr, ADEME, 2022



Transports en commun

Et sans accès aux transports en commun ? Le covoiturage

Une prime covoiturage de 100 € en 2023

Découvrez les modalités de cette nouvelle aide sur l'article de l'ADEME « Covoiturage, les bonnes raisons de se lancer ».

...et on peut aussi mixer les modes de transport !

LA MOBILITÉ ÉVOLUE



Le télétravail : 62 % des actifs dont la profession le permettait le pratiquaient fin 2021*. Il permet aussi de diminuer d'environ 30 % les impacts environnementaux des trajets domicile-travail.

* Source : Observatoire des mobilités émergentes, ObSoCo, 2021



Les véhicules électriques sont en plein essor avec 202 928 immatriculations en 2022 (13,3 % de part de marché), soit 25 % de plus qu'en 2021.



Le covoiturage : 4 x plus de trajets courte distance (≤ 80 km) enregistrés entre janvier 2022 et janvier 2023.

POUR ALLER PLUS LOIN D'autres conseils sur les déplacements quotidiens à retrouver sur : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements
Calculez les émissions carbone de vos trajets sur : impactco2.fr/transport